

# Les Infos de Base

Mercredi 20 mai 2015  
volume 18, numéro 20  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

Les *Infobases Lois et Règlements du Québec* sont à jour au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Les *Infobases Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 3 mars 2015.

Les *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 26 mars 2015.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 25 avril 2015.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 25 avril 2015 et contient maintenant 9 757 termes ou mots de renvoi pertinents.

## Modifications aux lois du Québec

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Modifications aux règlements du Québec

*Arrêté ministériel concernant les endroits où peuvent être utilisés les systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges*, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 13, aa. 1, 4, ann. 7.

*Règlement modifiant le Règlement 25-101 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, A.M. 2015-05 du 22-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 1293, aa. 1-3.

*Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille*, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 285, a. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille*, Décision 10683 du 04-04-15, (2015) 147 G.O. 2, 1390, a. 1.

*Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative au programme des*

*classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle*, RLRQ, c. **S-2.1**, r. 30, abrogé.

*Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative au programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle*, D. 396-2015 du 06-05-15, (2015) 147 G.O. 2, 1370, a. 2.

*Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative au programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle*, RLRQ, c. **S-2.1**, D. 396-2015 du 06-05-15, (2015) 147 G.O. 2, 1370, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Avis concernant la veille législative québécoise

Veillez noter que notre publication *Les Infos de Base* cessera de recenser les mises à jour à la législation québécoise le 3 juin 2015.

En conséquence, elle cessera d'être publiée automatiquement chaque semaine.

Nous l'utiliserons désormais uniquement pour vous envoyer des nouvelles de la publication *Accès Légal*.

## Infobases Lois et Règlements de l'Ontario : fin de la publication

Veillez noter que l'édition d'avril 2015 a été la dernière mise à jour des *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario*. Ces infobases seront conservées quelques mois dans *Accès Légal*. Elles seront retirées de la collection avec l'édition de juillet 2015.

## Infobase Lois du Québec — version historique : fin de la publication

Veillez noter que notre publication *l'Infobase Lois du Québec — version historique* cessera d'être mise à jour le 3 juin 2015. Elle sera conservée dans la

## Dans ce numéro

1

État de la publication

Modifications aux lois du Québec

Modifications aux règlements du Québec

Avis concernant la veille législative québécoise

Infobases Lois et Règlements de l'Ontario : fin de la publication

Infobase Lois du Québec — version historique : fin de la publication

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

collection aux fins de référence.

Ce produit sera remplacé par un service de repérage dans le temps des textes des lois et règlements du Québec en versions françaises et anglaises.

Nous téléchargeons une image quotidienne du site de l'Éditeur officiel depuis que ce dernier a acquis son statut officiel en 2010.

Nous pouvons donc repérer non seulement une version historique des textes des lois et règlements, mais la version officielle telle que diffusée sur le site de l'Éditeur officiel au jour désiré.

Les clients qui en feront la demande pourront obtenir une copie complète de l'ensemble des téléchargements (100Go à ce jour).